

Cinématique de déclaration d'un signalement FCTU

Comment déclarer un signalement Fin de Contrat de Travail Unique (FCTU) ?

Contexte et planning

Le déploiement du signalement Fin de Contrat de Travail Unique (FCTU), prévu courant janvier 2020 en version de norme P20V01 couvrira l'ensemble des fins de contrats de travail qui peuvent être déclarées en DSN (cf. [fiche consigne 2062 \(http://entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2062\)\)](http://entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2062)).

Le signalement FCTU doit être envoyé au plus proche de l'événement de rupture car l'attestation employeur correspondante doit être remise à l'ancien salarié dans les 5 jours ouvrés suivant la fin du contrat de travail.

Principes du signalement FCTU

Cette nouvelle nature de déclaration (identifiée par la valeur « 07 - Signalement Fin du contrat de travail Unique » en rubrique « Nature de la déclaration S20.G00.05.001 ») doit permettre la transmission à Pôle emploi et aux organismes complémentaires des données nécessaires à l'examen des droits auxquels un ancien salarié peut prétendre.

Afin de permettre la constitution de l'Attestation Employeur, le FCTU doit être **autoporteur** et contenir les éléments relatifs aux paies du dernier mois paie (« mois M ») et du mois précédent (« mois M-1 »).

Note : Si l'individu possède plusieurs contrats, et même si le FCTU ne porte que sur l'arrêt d'un seul de ces contrats, lorsqu'il est fait masse en paie et en DSN des bases assujetties de l'ensemble des contrats alors la déclaration des bases assujetties et des cotisations individuelles au sein du FCTU pourra être déclarée comme dans la DSN mensuelle.

Dans le cas de modifications portant sur les données identifiantes « Date de début du contrat - S21.G00.40.001 », « Numéro d'inscription au répertoire S21.G00.30.001 », ou « Numéro technique temporaire - S21.G00.30.020 » depuis la dernière DSN mensuelle transmise et acceptée, il conviendra de déclarer les valeurs portées dans la dernière DSN mensuelle transmise et acceptée.

⚠ Le bloc « Données précédemment déclarées S21.G00.45 » sera disponible avec la version de norme P23V01.

Dans le cas de modifications portant sur les données identifiantes « SIREN - S21.G00.06.001 », « NIC - S21.G00.11.001 », ou « Numéro du contrat S21.G00.40.009 » depuis la dernière DSN mensuelle transmise et acceptée (cas de mutation avec ou sans changement de numéro de contrat, changement d'adresse de l'établissement entraînant un changement de SIRET, ou cas de changement de logiciel de paie entraînant une renumérotation des numéros de contrats), il conviendra de déclarer dans le FCTU les nouvelles données identifiantes dans les blocs « Entreprise - S21.G00.06 : Etablissement S21.G00.11 » et « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) - S21.G00.40 », et d'indiquer le SIRET et/ou le numéro de contrat déclaré dans la dernière DSN mensuelle transmise et acceptée, via le bloc « Données précédemment déclarées S21.G00.45 » et les deux rubriques « SIF déclarant le contrat précédemment - S21.G00.45.001 » et « Numéro du contrat déclaré précédemment - S21.G00.45.002 ».

Attention : La déclaration du bloc « Données précédemment déclarées S21.G00.45 » ne doit être utilisée que dans le cas mentionné ci-dessus.

⚠ Le bloc « Données précédemment déclarées S21.G00.45 » sera disponible avec la version de norme P23V01.

Définition du « mois M » :

Le « mois M » est le mois principal de la DSN portant les dernières informations relatives au contrat dont la fin est déclarée dans le signalement FCTU. De ce fait, ce mois ne correspond pas nécessairement au mois de sortie de l'individu.

Exemple 1 : Pour un individu dont le contrat de travail se termine le 18 août et dont les éléments de rémunérations relatifs à son solde de tout compte apparaissent dans la paie du mois d'août - et donc dans la DSN d'août, le mois « M » défini sera le mois d'août.

Exemple 2 : Pour un individu dont le contrat de travail se termine le 29 août mais dont les éléments de rémunérations relatifs à son solde de tout compte apparaissent dans la paie du mois de septembre, et donc dans la DSN de septembre, le mois « M » défini sera le mois de septembre.

Il s'agit donc d'une donnée qui peut varier d'un message à un autre (dans le cas de l'émission d'un FCTU « Annule et remplace » par exemple pour un même contrat).

Cette donnée est déclarée en rubrique « Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU - S21.G00.62.02C » obligatoire lors de la déclaration d'un signalement FCTU.

En synthèse : quels blocs relatifs au « mois M-1 » doivent être déclarés ?

Les blocs repris pour la déclaration du mois M-1 sont valorisés dans le FCTU à l'image des éléments déclarés dans la DSN mensuelle M-1 :

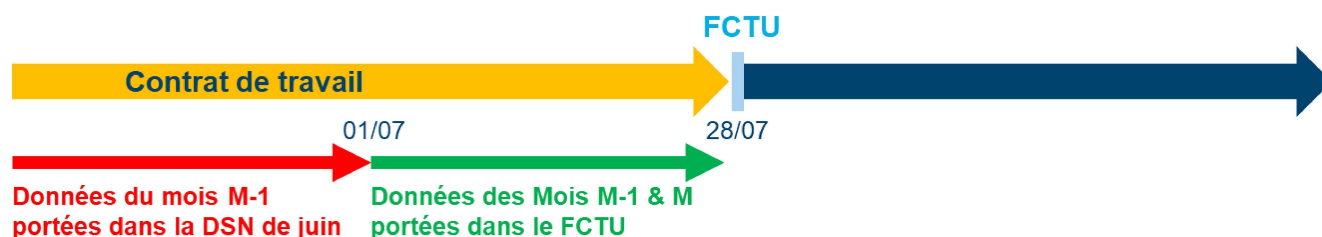
Code	Libellé
S21.G00.50	Versement individu
S21.G00.51	Rémunération
S21.G00.52	Prime, gratification et indemnité
S21.G00.53	Activité
S21.G00.54	Autre élément de revenu brut
S21.G00.60	Arrêt de travail
S21.G00.65	Autre suspension de l'exécution du contrat

S21.G00.78	Base assujettie
S21.G00.81	Cotisation individuelle

Exemples d'une fin de contrat intervenant en fin de mois

Cas 1 : Les derniers éléments relatifs au contrat sont dans la paie du mois de la fin du contrat

Le contrat se termine le 28 juillet. Le signalement FCTU est déclaré le 28 juillet et le déclarant intègre les éléments relatifs à la fin de contrat dans la paie de Juillet.



Le mois de **Juillet** sera pris en compte comme le « mois M » et le mois de **Juin** comme le « mois M-1 ».

S21.G00.62 - Fin du contrat		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.62.020	Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU	01072020

Le signalement FCTU doit donc contenir les données des paies de l'individu des mois de **Juin** et **Juillet**.

Par exemple, sous le bloc « Versement Individu - S21.G00.50 » relatif à la paie de Juin :

S21.G00.51 - Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01062020
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	30062020
S21.G00.51.011	Type	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	1500.00

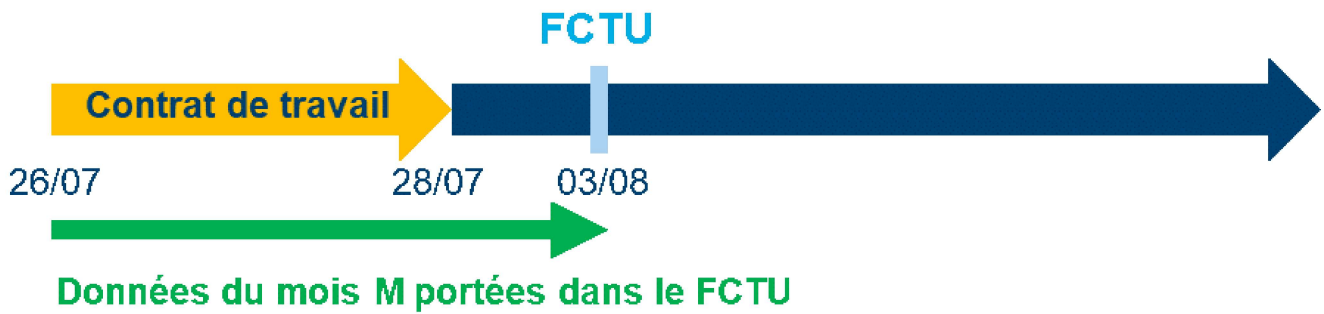
Sous le bloc « Versement Individu - S21.G00.50 » relatif à la paie de Juillet :

S21.G00.51 - Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01072020
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	28072020
S21.G00.51.011	Type	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	2000.00

Cas 2 : Le contrat est infra-mensuel et a débuté après la dernière paie

Le contrat commence le 26 juillet et se termine le 28 Juillet. L'individu entre après la paie de juillet.

Le signalement FCTU est déclaré le 03 Août et le déclarant intègre l'ensemble des éléments relatifs à la paie de juillet et à la fin de contrat dans la p d'Août.



Le mois d'Août sera pris en compte comme le « mois M ».

S21.G00.62 - Fin du contrat		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.62.020	Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU	01082020

Le signalement FCTU doit donc contenir les données de paie de l'individu du mois d'Août :

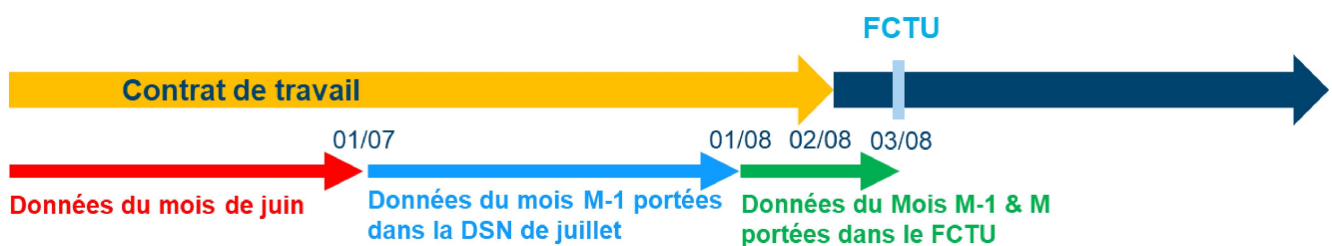
Sous le bloc « Versement Individu - S21.G00.50 » relatif à la paie d'Août :

S21.G00.51 - Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	26072020
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	28072020
S21.G00.51.011	Type	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	1500.00

Aucun bloc « Versement Individu - S21.G00.50 » pour la paie de juillet.

Exemples d'une fin de contrat intervenant en début de mois

Le contrat se termine le 02 Août. Le signalement FCTU est déclaré le 03 Août et le déclarant intègre les éléments relatifs à la fin de contrat dans la p d'Août.



Le mois d'Août sera pris en compte comme le « mois M » et le mois de Juillet comme le « mois M-1 ».

S21.G00.62 - Fin du contrat		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.62.020	Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU	01082020

Le signalement FCTU doit donc contenir les données des paies des mois de Juillet et d'Août.

Sous le bloc « Versement Individu – S21.G00.50 » relatif à la paie de Juillet :

S21.G00.51 - Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01072020
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	31072020
S21.G00.51.011	Type	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	1500.00

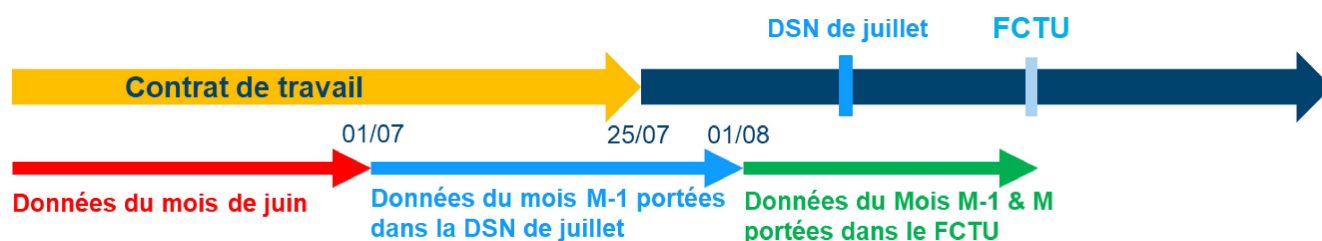
Sous le bloc « Versement Individu – S21.G00.50 » relatif à la paie d'Août :

S21.G00.51 - Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01082020
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	02082020
S21.G00.51.011	Type	002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	2500.00

Exemple d'une fin de contrat déclarée postérieurement à la transmission de la DSN mensuelle

Le contrat de l'individu se termine le 25 juillet. Le déclarant déclare à tort l'individu sans fin de contrat sur l'intégralité du mois de juillet dans la DSN mensuelle de Juillet.

Le signalement FCTU est déclaré en août après le dépôt de la DSN de Juillet et porte une fin de contrat au 25 juillet dont les éléments seront rectifiés de la DSN d'août.



La paie d'Août porte les éléments de fin de contrat et de correction de la période de Juillet. Le mois d'Août sera donc pris en compte comme le « M » et le mois de Juillet comme le mois « M-1 ».

S21.G00.62 - Fin du contrat		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.62.020	Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU	01082020

Le signalement FCTU doit alors contenir les données des paies des mois de **Juillet** et d'**Août**.

Sous le bloc « Versement Individu – S21.G00.50 » relatif à la paie de Juillet :

S21.G00.51 – Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01072020
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	31072020
S21.G00.51.011	Type	002 – Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	1500.00

Sous le bloc « Versement Individu – S21.G00.50 » relatif à la paie d'Août :

S21.G00.51 – Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01072020
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	31072020
S21.G00.51.011	Type	002 – Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	-1500.00

S21.G00.51 – Rémunération		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.51.001	Date de début de période de paie	01072020
S21.G00.51.002	Date de fin de période de paie	25072020
S21.G00.51.011	Type	002 – Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage
S21.G00.51.013	Montant	1200.00

Date de création : 15/07/2019 04:54 PM
Date de modification : 15/09/2022 02:59 PM
N° de la fiche : 2130